

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 13 novembre 2025

<u>Délibération :</u>		
En exercice :	23	N° 2025-082
Présents :	17	ÉCONOMIE – ATTRACTIVITÉ
Votants :	23	Tarifs 2026 – Commerces sédentaires et usage non commercial
Pour :	23	Terrasses et trottoirs
Contre :	00	
Abstention(s) :	00	

L'AN DEUX-MILLE VINGT-CINQ, le jeudi treize novembre à dix-huit heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 07 novembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de La Flotte, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Maire.

Étaient présents (17) :

Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Maire ; Monsieur Loïc SONDAG, premier adjoint ; Madame Annie BERGERON, deuxième adjointe ; Monsieur Lionel LE CORRE, troisième adjoint ; Madame Armelle LACOMBE, quatrième adjointe ; Madame Véronique PERRAIN, conseillère municipale ; Madame Véronique BICHON, conseillère municipale ; Monsieur Daniel PINAUD, conseiller municipal ; Madame Béatrice CONSTANCIN, conseillère municipale ; Monsieur Frédéric BOURY, conseiller municipal ; Madame Marie-France DUPEUX, conseillère municipale ; Monsieur Hervé BOUCHER, conseiller municipal ; Monsieur Mickaël MERCIER, conseiller municipal ; Monsieur Patrick SALEZ, conseiller municipal ; Madame Isabelle MASION-TIVENIN, conseillère municipale ; Monsieur Simon-Pierre BERTHOMES, conseiller municipal ; Madame Maryse VANOOOST, conseillère municipale.

Absent(s) ayant donné pouvoir (6) :

Madame Céline FAILLERES a donné pouvoir à Madame Armelle LACOMBE.

Madame Valérie SUREAU a donné pouvoir à Monsieur Hervé BOUCHER.

Monsieur Bernard TIVENIN a donné pouvoir à Monsieur Lionel LE CORRE.

Madame Marie GROS-FAVROT a donné pouvoir à Madame Véronique BICHON.

Monsieur Alexandre RACAUD a donné pouvoir à Madame Véronique PERRAIN.

Monsieur Hugo FAVREAU a donné pouvoir à Monsieur Frédéric BOURY.

Secrétaire de séance :

Monsieur Hervé BOUCHER

Rapport .

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une augmentation des tarifs pour 2026, à hauteur de 2% (permettant un alignement de l'augmentation communale à celle du Conseil départemental), arrondis au dixième, par rapport à 2025, pour l'occupation du domaine public (terrasses et trottoirs), pour les commerces sédentaires et les occupations non commerciales.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024-138, en date du 14 novembre 2024, fixant les tarifs 2025 des commerces sédentaires et usage non commercial, terrasses et trottoirs ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs 2026 d'occupation du domaine public à usage commercial et non commercial ;

Entendu le rapport de présentation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **ADOPTE** les tarifs 2026 et ainsi la proposition d'augmentation afférente, tels que présentés dans le tableau ci-dessous, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026 :

Il est précisé que toute période commencée sera due en totalité.

			2025	2026
1. Commerçants sédentaires	Tarif au m ² /an	* Trottoirs, Terrasses Rues Charles Biret, de la Garde, Gustave Dechézeaux, avenue de la Plage, route de Saint-Martin	41,40 €	42,20 €
		* Trottoirs, Terrasses Rues du Général de Gaulle, du Marché	50,10 €	51,10 €
		* Trottoirs, Terrasses Rue Jean Henry Lainé, cours Félix Faure, promenade de la Mer, promenade Truchy, cours Eugène Chauffour, square du 11 Novembre	86,90 €	88,60 €
2. Occupation non commerciale du Domaine Public	Tarif au m ² /an	Front de mer, promenade Truchy, avenue de La Plage	23,60 €	24,10 €

- **ABROGE** la délibération du Conseil municipal n° 2024-138 en date du 14 novembre 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Hervé BOUCHER



Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 13/11/2025
Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le ...
Et de l'affichage le ...

Le Maire,
Jean Paul HERAUDEAU

